
Projet de décret contenu dans le rapport sur les dépenses du jardin du roi et du cabinet d'histoire naturelle, lors de la séance du 20 août 1790

Citer ce document / Cite this document :

Projet de décret contenu dans le rapport sur les dépenses du jardin du roi et du cabinet d'histoire naturelle, lors de la séance du 20 août 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVIII - Du 12 aout au 15 septembre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. pp. 176-177;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_18_1_8011_t1_0176_0000_5

Fichier pdf généré le 08/09/2020

l'Académie, à l'auteur de l'ouvrage le plus profond et le mieux fait, sur l'histoire de France. »

Académie des Sciences.

« Art. 1^{er}. Il sera payé, pour la présente année, à l'Académie des sciences, la somme de 93,458 liv. 10 sous, sans retenue, savoir :

« Pour huit pensions de 3,000 l.	24,000 livres
« Pour huit de 1,800 livres...	14,400
« Pour huit de 1,200 livres...	9,600
« Pour seize de 500.....	8,000
« Au secrétaire perpétuel, pour appointements.....	3,000
« Au trésorier.....	3,000
« Frais d'expériences.....	16,000
« Pour écritures.....	500
« Pour messe du jour de St-Louis	400
« Dépenses courantes.....	1,438
« Jetons.....	12,820 l. 10 s.
« Entretien et réparation du coin.	300
« Total.....	93,458 l. 10 s.

Art. 2. Chaque année, il sera assigné la somme de 1,200 livres pour former un prix qui sera accordé sur le jugement de l'Académie, à l'auteur de l'ouvrage ou de la découverte la plus utile au progrès des sciences et des arts, soit qu'il soit Français, soit qu'il soit étranger. »

Société royale de médecine.

« Art. 1^{er}. Il sera payé, pour la présente année, à la société royale de médecine, la somme de 36,200 livres, savoir :

« Pour 5 pensions de 1,500 livres.	7,500 liv.
« Trois de 500 livres.....	1,500
« Dix-huit de 400 livres.....	7,200
« Pour appointements du secrétaire perpétuel, frais de bureau, un commis.....	7,400
« Traitements à quelques membres.....	1,800
« Prix.....	1,200
« Frais d'expériences et analyses.	600
« Second commis.....	1,000
« Jetons.....	6,000
« Frais de bureau, séances publiques, impressions, dépenses extraordinaires.....	2,000
« Total.....	36,200 liv.

« Art. 2. Et seront tenues lesdites académies et sociétés, de présenter à l'Assemblée nationale, dans le délai d'un mois, les projets de réglemens, qui doivent fixer leur constitution. »

M. **Lebrun**, rapporteur, passe ensuite à l'état des dépenses du jardin du roi et du cabinet d'histoire naturelle. Il dit :

Le jardin du roi doit être sous l'administration immédiate du roi; mais la nation ne peut le voir sans intérêt, et c'est sur le Trésor public que la dépense fixe doit être affectée; elle s'élevait à 92,222 livres; elle a reçu, depuis 1787, quelque accroissement; le comité l'a cru susceptible d'économie dans quelques parties, de légères augmentations dans d'autres. Les appointements de l'intendant sont de 12,000 livres; ils ont été de 15,000 livres sous M. de Buffon. Mais 8,000 livres

suffisent à une place honorable, qui doit être un objet d'émulation et non d'intrigue.

Le professeur de botanique doit être chargé des herbiers. Ce nouveau travail exige une augmentation d'appointements. Il sera porté à 2,000 livres; mais on supprimera une place nouvelle, à laquelle on a attaché 2,000 livres.

Il nous manque une description du jardin du roi; c'est au professeur de botanique de la donner. On assignerait pour l'impression, pendant quelques années, une somme de 600 livres. Il manque au cabinet du roi une chaire d'histoire naturelle, 1,000 livres; mais on supprimerait un adjoint à la garde des cabinets, place inutile et de nouvelle création, qui coûte 2,000 livres.

On économiserait davantage encore si l'on portait au jardin du roi une chaire d'histoire naturelle qui est au Collège royal. Le Collège royal n'a point de cabinet. Il faut, pour apprendre l'histoire naturelle, être en présence de la nature. Le professeur de chimie ne donne que vingt leçons. Il faut un cours complet, et par conséquent plus d'appointements. Ils sont aujourd'hui de 1,500 livres. On propose de les augmenter de 500 livres. Autrefois une seule personne était chargée des préparations. Son âge a déterminé à lui donner un adjoint; et on a porté les appointements de cet adjoint à 1,000 livres. Le comité a pensé qu'il était juste de donner une retraite à un vieillard, mais de ne pas accorder plus à son successeur qu'à lui. M. Vanspandonck, peintre et dessinateur, a été augmenté de 900 livres; cette augmentation a son excuse dans le mérite et les talents de M. Vanspandonck. Le commandant de la police du jardin du roi a paru devoir être supprimée, et la dépense de la police réduite de 4,000 livres à 1,500 livres; des Invalides peuvent être chargés de cet emploi. Le jardinier-élève était à 100 livres; on proposait de le porter à 1,200 livres. Le comité a pensé que cette augmentation était juste. Cet élève est le frère de M. Thouin, jardinier en chef, qui a mérité d'être adopté par l'Académie des sciences, et il est destiné à le remplacer. Gratification de 600 livres à l'architecte. Dépense d'entretien, 12,777 livres. Cet article a paru exagéré dans un état ordinaire; mais il y a encore des constructions à faire sur lesquelles on rapportera ce que les réparations d'entretien n'exigeront pas. Une veuve de garçon jardinier et un ancien magasinier ont obtenu deux pensions: ensemble, 780 livres que le comité a renvoyés aux pensions. Sur la dépense variable, qui consiste en constructions, on ne peut rien déterminer que par aperçu. Il y a en ce moment une dépense de 20,000 livres payables en dix-huit mois; mais les 12,777 livres destinées à l'entretien doivent y entrer pour quelque chose. On peut espérer qu'année commune les 91,222 livres suffiront à tout; et par conséquent réduction de 36,000 livres. Voici le projet de décret que votre comité a l'honneur de vous proposer :

« Art. 1^{er}. Les appointements de l'intendant du Jardin du roi seront fixés à 8,000 livres.

« Art. 2. Le professeur de botanique sera chargé des herbiers, et ses appointements seront de 2,000 livres. La place de botaniste, créée depuis peu pour cette partie, sera supprimée, et son traitement renvoyé aux pensions.

« Art. 3. Le même professeur sera tenu de donner une description du jardin du roi, et des richesses qu'il renferme. Il sera destiné pour l'impression une somme de 700 livres par an, jusqu'à ce qu'elle soit payée.

Art. 4. « Il sera établi au cabinet du roi une

chaire d'histoire naturelle, aux appointements de 1,000 livres.

« Art. 5. Le professeur de chimie donnera un cours complet de chimie, et en particulier de métallurgie, et ses appointements seront de 2,000 livres. La place d'adjoint à la garde des cabinets sera supprimée.

« Art. 6. Il n'y aura qu'une seule personne chargée des préparations, aux anciens appointements de 500 livres.

« Art. 7. Le commandant de la police sera supprimé, et il sera destiné pour la maintenir une somme de 1,500 livres. »

M. Regnaud (*de Saint-Jean-d'Angély*). Je demande que le traitement de MM. Lamarche et Saint-Fonds soit conservé.

M. Delley d'Agier. Je demande qu'il soit réservé dans la masse des dépenses publiques 110,000 livres pour servir à l'encouragement des sciences des arts.

M. le Président. Je viens de recevoir des officiers du jardin des plantes et du cabinet d'histoire naturelle une lettre et une adresse, dont je donne lecture :

Adresse des officiers du jardin des plantes et du cabinet d'histoire naturelle (1).

Messieurs, les officiers du jardin des plantes et du cabinet d'histoire naturelle se souviendront à jamais du jour où vous avez bien voulu leur permettre de vous offrir leurs hommages et leurs vœux. Consacrés à l'instruction publique, occupés à rechercher ou à réunir toutes les vérités et tous les objets utiles aux progrès des sciences naturelles, et par conséquent à l'agriculture, à la médecine, au commerce et aux arts, avec quel transport n'ont-ils pas partagé la reconnaissance de la nation dont vous assurez le bonheur ! Ils ont applaudi d'autant plus vivement à vos travaux, Messieurs, qu'accoutumés à considérer le grand et magnifique spectacle de la puissance de la nature, et de l'unité de ses lois, ils ont cru cependant que leur admiration n'avait pas changé d'objet en se portant vers l'immortel ouvrage que la puissance nationale élève par vos mains. Mais, Messieurs, cette admiration seule ne serait pas un hommage digne de vous ; nous venons devant les augustes représentants du peuple français, nous vouer plus que jamais à l'instruction publique ; nous venons, au moment où il paraît que vous allez vous occuper de nous, vous assurer de notre zèle, vous répondre de notre entier dévouement à la chose publique, et vous demander de nous rendre plus constamment utiles à tous les citoyens de ce grand empire.

De tous les monuments élevés par la munificence des nations, à la gloire des sciences naturelles, aucun n'a jamais plus mérité l'attention des législateurs que le jardin des plantes ; c'est à cet établissement que la France a dû plusieurs grands hommes qui ont fait l'ornement de leur patrie, et particulièrement *Fagon, Winslow, Duverney, Tournefort, Vaillant, les Rouelles, Macquer, les Jussieu et Buffon* qui, par les vues philosophiques et les images sublimes répandues dans ses ouvrages, a si bien préparé les esprits

aux grandes idées de liberté et de régénération. D'ailleurs, Messieurs, on ne s'est pas contenté d'y réunir des divers points du globe, les dépouilles préparées avec soin, de presque tous les animaux connus, et d'y offrir à l'étude une suite complète de toutes les sortes de minéraux que l'on a découvertes jusqu'à présent ; mais tous ces objets y sont indiqués par des inscriptions étendues, de telle sorte, que les galeries qui les renferment, sont comme un grand livre ouvert, où, au lieu des descriptions des auteurs et des dessins ou des couleurs de l'art, toujours trop inférieurs à leurs modèles, la nature parle, pour ainsi dire, et s'exprime elle-même ; elle y montre, en quelque sorte, les productions qui se ressemblent, et celles qui diffèrent ; les variétés dont les espèces sont plus ou moins susceptibles ; les objets communs à plusieurs pays, et ceux qui sont propres à certaines contrées ; les minéraux qui peuvent servir de signes pour en faire reconnaître d'autres ; les animaux qui dégènerent par le froid ou par le chaud ; l'influence de la domesticité, le pouvoir de l'homme pour perfectionner ou maintenir les races, et acclimater les espèces éloignées ; l'histoire enfin et des temps et des lieux, écrite, pour ainsi dire, par sa main toute-puissante ; et lorsque, cependant les caractères qu'elle a tracés, et que tous les yeux ne peuvent saisir, pourraient échapper, malgré l'avantage des rapprochements, à ceux qui commencent à les étudier, des démonstrateurs suppléent à ce qu'on n'a pas pu écrire. On apprend aux jeunes gens à reconnaître les diverses substances minérales, les granits, les marbres, les grès, les pierres à chaux, tous les matériaux de nos constructions ; les métaux, fondement de nos arts ; les pierres dures, transparentes et polies, que le commerce procure au luxe. On leur dit de quelle manière on devrait ouvrir de nouvelles sources de richesses ; quels animaux fournissent ces fourrures si recherchées, et ces étoffes si précieuses, dont l'usage est devenu si général ; de quelle manière on élève ces animaux ; dans quels pays on pourrait les habituer, les multiplier, quelquefois même les perfectionner.

Des démonstrations analogues ont lieu relativement aux végétaux, dans diverses parties du jardin, et surtout dans une école particulière de botanique où le même ordre et le même arrangement sont observés. Les sciences et les arts, et particulièrement l'agriculture, la médecine et l'architecture navale et civile, y trouvent de nouveaux secours ; et ces démonstrations données par plusieurs botanistes, tant dans le jardin que dans la campagne, s'étendent sur la culture des plantes, et sur leurs usages économiques et médicaux chez les peuples anciens, ainsi que chez les peuples modernes.

Il y a, d'ailleurs, des plantations considérables de grands arbres exotiques, mais naturels à des climats analogues à ceux de nos provinces, destinés à porter des graines, au moyen desquelles on pourra fertiliser les vastes terrains, encore incultes, du royaume, où les arbres indigènes ne peuvent croître, et qui dispenseraient bientôt de payer des tributs annuels et considérables aux nations du Nord, et à d'autres peuples, pour l'achat des bois de charpente et de construction navale. On y distribue tous les ans, aux divers départements du royaume, non seulement des renseignements utiles, mais encore des graines et des plantes quelquefois jusqu'au nombre de douze mille espèces. Plusieurs académies, sociétés littéraires ou facultés de médecine, établies dans

(1) Ce document n'a pas été inséré au *Moniteur*.